

Convention entre l'établissement et l'association La Forêt d'Art Contemporain pour une « visite découverte »

Entre l'établissement représenté parenseignant(e) référent pour « la visite découverte ».

Et

L'association La Forêt d'Art Contemporain dont le siège est à SABRES, représentée par Mme Lydie Palaric, chargée du projet.

Il a été convenu ce qui suit :

Article 1 : Objet de la convention

La classe de de participera à une « visite découverte » (1 journée ou séjour de 3 jours) d'œuvres de La Forêt d'Art Contemporain sur la thématique art et nature le/les

Article 2 : Dispositions de la convention

A : L'association La Forêt d'Art Contemporain :

- à mettre à disposition une médiatrice.
 - à proposer une « visite découverte » selon les objectifs et projets de la classe.
- Dans le cadre du partenariat alliant La Forêt d'Art Contemporain et le Parc Naturel des Landes de Gascogne un animateur nature accompagnera cette « visite découverte »
- à prévoir une solution de repli en cas d'intempéries fortes.

B : L'établissement, en tant qu'organisateur de la visite, s'engage :

- à développer un projet en lien avec cette visite (questionnaire annexé à cette convention, à retourner à l'association avant fin décembre)
- à respecter un nombre d'élèves maximum de 30.
- à faire signer le droit à l'image aux parents et à prévenir les animateurs si certains élèves ne doivent pas être photographiés.
- à fournir une attestation stipulant que cette sortie est assurée par un contrat couvrant tous les participants.
- à veiller à ce que les accompagnateurs soient motivés par le sujet de la visite.
- à prendre en charge l'organisation et le financement du transport, des pique-niques et de l'hébergement le cas échéant.
- à bien informer le chauffeur en lui donnant le parcours (circuit en plusieurs étapes) et le nombre prévisionnel de km. Le chauffeur doit rester sur place tout le temps, (pause repas



comprise). En cas d'urgence il s'agit d'avoir un moyen rapide de transport. L'établissement doit prévoir son repas et informe celui-ci de la nécessité impérative de sa présence.

- à demander au chauffeur l'arrêt du moteur lors des animations.

- à prévenir les élèves des contraintes liées à une visite en forêt (absence de toilettes, et respect de l'environnement)

- à prévoir des vêtements chaud, de pluie, de marche, de soleil le cas échéant ainsi qu'une bouteille d'eau par élève. (Tenir compte des indications des animateurs données avant la sortie)

- à prévenir en cas d'annulation le plus tard 24H avant.

- à envoyer le compte rendu du travail des élèves à l'association.

Article 3 : Mise en garde :

- Les animateurs apportent les éléments de connaissance, favorisent le questionnement par des méthodes interactives et ludiques. L'encadrement proprement dit des élèves reste de la stricte responsabilité des enseignants présents.

- Le programme prévisionnel qui sera établi par les animateurs comportera un certain nombre d'œuvres dont la dernière est en option, il sera privilégié la qualité des animations et le contenu sur place plus que la quantité des œuvres. Selon le temps restant, la visite de la dernière œuvre pourra se voir annulée.

Article 4 : Responsabilités – Assurances

En tant qu'organisateur l'établissement engage son assurance responsabilité civile afin de couvrir chaque participant (élèves, professeurs, accompagnants). Merci de bien vouloir fournir une attestation à l'association stipulant que cette sortie est assurée par un contrat.

Fait à

le

Pour l'établissement de

M.

Pour La Forêt d'Art Contemporain

Mme Lydie Palaric



Pour aller plus loin :

Possibilité est donnée d'associer Isabelle Loubère, conteuse de la compagnie du Parler Noir autour d'une œuvre du circuit.

Pour les séjours in situ, possibilité de visiter l'Ecomusée de Marquèze, La Maison de la Photographie, et Graine de Forêt.

Ces offres sont à financer par l'établissement.

Contacts :

Isabelle Loubère pour la Compagnie du Parler Noir : 05 58 07 31 25.

Ecomusée de Marquèze à Sabres : 05 58 08 31 31

Maison de la photographie à Labouheyre : 05 58 04 45 00

Nadine Gauthier pour Graine de Forêt à Garein : 06 88 81 30 08